

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2016

Le cinq décembre deux mil seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Pierre TAVERNIER, Sylvie BOYAT, Murielle LAROCLETTE, Danièle MATHIEU, Jean BUGNANO, Didier CHANDAVOINE, Frédéric DENUELLE, François DESTORS, Philippe JAMBON.

Absent excusé : Pierre-Yves PELLE-BOUDON

Secrétaire de séance : Murielle LAROCLETTE

Informations de Monsieur le Maire

Sur la demande du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'il a demandé des informations supplémentaires à la CCSB sur l'évolution dans le temps du coût du poste de l'assistant de prévention mutualisé. Le D.G.S. de la CCSB a répondu à Monsieur le Maire qu'il n'était pas en mesure de prévoir précisément cette évolution. Il pense que l'adhésion progressive de nouvelles communes permettra de maintenir le coût du poste au niveau annoncé dans la première estimation Suite à ces explications, le Conseil estime qu'il est pertinent d'adhérer au dispositif mis en place par la CCSCB. Une délibération en ce sens sera prise au prochain Conseil Municipal.

Centre De Gestion (CDG) – assistance juridique

Monsieur le Maire explique qu'en 2016, le montant de la cotisation au Centre de Gestion pour la Mission Assistance Juridique était de 165 €. Le Conseil d'Administration de l'établissement a décidé d'augmenter la participation pour 2017. Le montant pour La Commune est fixé à 167 € pour 2017.

Une participation supplémentaire sera versée par la Commune de Cenves dans le cas où celle-ci solliciterait la mise à disposition d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux. Les conditions et modalités de cette disposition feront l'objet d'un avenant à la présente convention

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
- **ACCEPTE** l'avenant 2017 à la convention de « Mission Assistance Juridique » avec le Centre de Gestion
 - **DECIDE** de verser la cotisation d'un montant de 167 euros
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant

C.C.S.B. – Rapport d'activités 2015

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activités (2015) qui a été adressé par mail à tous les conseillers. Ce rapport obligatoire est rédigé annuellement et présente les compétences, les actions, les services, les finances, la fiscalité...de chaque Communauté de Communes. Le Conseil exprime sa satisfaction sur les services rendus par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe qu'un conseil communautaire, dans sa nouvelle composition (fusion CCSB., CCHB et la Commune de St Georges de Reneins) aura lieu prochainement.

Budget 2017 - orientation

Des investissements seront impératifs sur l'année 2017 notamment :

- Accessibilité des bâtiments – selon notre Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : ± 10 000 €
- Assainissement : ± 60 000 €
Une commission se réunira début 2017 pour étudier les devis réalisés.
- Isolation des bâtiments
- Horloges astronomiques
- Investissement pour les gîtes (matériel : chambre froide, machine à laver...)
- Salle des fêtes : carrelage escalier extérieur (antiglisser), cuisinière...

Danièle Mathieu, 1^{ère} adjointe, travaille actuellement sur la recherche de financement, subventions possibles dont pourrait bénéficier la Commune pour financer les projets.

Voirie

Le budget voirie alloué aux Communes verra une baisse sur les années à venir suite à la fusion des Communautés de Communes, CCSB/ CCHB

La Commune de St Georges de Reneins, quant à elle, conserve la compétence voirie.

Broyage : La municipalité souhaite redéfinir les zones et les modalités du broyage le long des routes communales. Un groupe de travail sera convoqué sur cette question.

Elagage sur la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux propriétaires les obligations qui leur incombent concernant l'élagage ou abattage d'arbres en bordures des voies communales et des chemins ruraux. Un arrêté municipal sur ce sujet a été pris courant juillet. Des courriers ont été adressés à des propriétaires se trouvant le long de la voie communale 204 au hameau des Molliers. Monsieur le Maire souhaite poursuivre l'action et l'étendre à toute la Commune.

Caserne

Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération du S.D.M.I.S. (Service départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours) qui intègre le projet de la caserne d'Emeringes dans le programme 2015 du plan pluriannuel d'investissement immobilier. Cette délibération précise que la subvention de 160 000 € apportée par les quatre Communes (Emeringes, Cenves, Jullié et Juliéna) sera versée en moitié sur le budget 2018 et l'autre moitié en 2019.

Ecole

Suite à la rencontre des maires et conseillères aux affaires scolaires de Cenves et Serrières avec les inspectrices de l'Education Nationale de Belleville et Mâcon, Monsieur le Maire rend compte de ce rendez-vous. Il en ressort que notre RPI Cenves/Serrières n'est pas remis en cause. En ce qui

concerne les effectifs, le dernier comptage effectué par les conseillères en charge des affaires scolaires est encourageant. L'effectif 2017/2018 pourrait approcher la cinquantaine d'élèves nécessaire au maintien des trois classes. A court terme, la mobilisation de tous les parents ayant des enfants en âge scolaire sur nos deux communes est plus que jamais indispensable. A moyen terme, il nous faut nous mobiliser sur l'accueil de jeunes parents sur nos communes et continuer à réfléchir à optimiser les modes de garde pour faciliter la scolarisation des enfants de nos communes au sein du RPI. Les inspectrices nous ont vivement invités à prendre les inscriptions à l'école dès le mois de mai de façon à ce que nous puissions communiquer à Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'effectif 2017/2018 dès le début du mois de juin en vue de la réunion au cours de laquelle se décide la répartition des enseignants pour l'année scolaire à venir.

Amendes de police

Sans objet

Décisions modificatives – Virements de crédits

Sans objet

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture de diverses invitations reçues en mairie
- La Mairie de Cenves a été informée par Monsieur le Sous-préfet de Villefranche sur Saône de la venue d'un technicien pour réaliser des mesures de réception en centre-bourg dans le cadre du programme gouvernemental de couverture des « zones blanches » de téléphonie mobile. Le rendez-vous est prévu le 19 janvier. Monsieur Chandavoine, Conseiller Municipal, représentera la Commune à ce rendez-vous.
- Messieurs Chandavoine et Dénuelle informent le Conseil de la réunion de travail qu'ils ont eu avec Mme Camille Bequet, chef du service environnement à la CCSB. Dans le cadre du programme TEPCV, nous pourrions bénéficier de haies, de nichoirs, d'hôtels à insectes et peut-être de quelques ruches. La nouvelle haie viendrait remplacer celle qui borde l'aire de jeux de la Madone.
- Monsieur Chandavoine informe le Conseil que le projet d'aménagement du Chemin de Compostelle se poursuit. Cenves bénéficiera de matériel de repos et de signalétique.

Fin de la réunion à 21h15